

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-28 du 14 Février 1979.-

chargeant le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances, pour compter du 14 Février 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services Rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 14 Février 1979, le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Février 1979.-

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : FR 6 CC du PRPB 4 MISON-MF 4 SGG 4 SPD 2 Ministères 13
JORPB 1.